

DEAL.M.OA.29.6.83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 84/609 du 28/06/84
/EN-DCAS-DEAA-SF-P3
portant promotion à Trois (3) ans des Professeurs
Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo au titre de
l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 portant au 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 51/162/FP du 2.5.61 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret n° 65/170/FP-EE du 25.6.65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 20.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644
du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 83/320 du 2.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1226 du 9.12.83 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des
Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et
dressant la liste des Professeurs de ces mêmes cadres avançant à l'ancien-
neté à trois (3) ans.

LE SECRETE :

.../...

ARTICLE 1 : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983, les Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent ACC : Néant.

AU 2° ECHELON :

BAKONDOLO Villalire, P/C du 9.10.84 en service à Brazzaville
KODIA Jean Baptiste, P/C du 17.11.84 en service à Brazzaville
MHOOUNGOU Léon, P/C du 8.10.84 en service à Brazzaville
DIABOUNA Jacques, P/C du 18.1.84 en service à Brazzaville
MBILA - DISSALA, P/C du 3.1.84 en service à Brazzaville
NGAMOKOBA née DOSSANSI Marie Jeanne, P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
NCON néo ATIA Flavie, Henriette, P/C du 27.10.84 en service à Brazzaville
NTARI Jacques, P/C du 30.10.84 en service à Brazzaville
ONTSOUKA Jean Christophe, P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
IEBA - NSILOU Grégoire, P/C du 5.10.84 en service à Brazzaville
KAMOSSO LOEMBA Alphonse, P/C du 1.10.84 en service à Mouyondzi
LOEMBA Paulin, P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
BITSINDOU Pauline, P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
MISSIE Jean Pierre, P/C du 3.10.84 en service à Brazzaville
LELEBA Fulgence, P/C du 1.10.84 en service à Pointe-Noire

AU 3° ECHELON

GOMA - LOUFOU A Alexis, P/C du 6.10.84 en service à Gamboma
KOINKOU Laurent, P/C du 3.10.84 en service à Brazzaville
NSAMBI Séraphin, P/C du 21.7.84 en service à Pointe-Noire
MOUNGOUKA Jean Doseo, P/C du 29.5.84 en service à Brazzaville
NDJIAT Albert, P/C du 3.4.84 en service à Brazzaville
NGANTOUN Jean Marie, P/C du 3.4.84 en service à Brazzaville
NGOESSIE Adolphe, P/C du 5.10.84 en service à Brazzaville
NSAMOUNI Gilbert, P/C du 3.10.84 en service à Brazzaville
NIAKOUNDOBA Gaspard, P/C du 17.11.84 en service à Kinkala
KATOKO Jean Valère, P/C du 5.10.84 en service à Brazzaville
DASSINGA née NTSAMOUKOLC Philomène, P/C du 19.10.84 en service à Brazzaville

AU 4° ECHELON

DIEZOCK Albert, P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
ISSKO Bernard, P/C du 1.10.84 en service à Brazzaville
POUPALA Octave, P/C du 3.5.84 en service à Leuboro
MISRI Pierre, P/C du 2.6.84 en service à Brazzaville
BOULE Marcel, P/C du 1.1.84 en service à Brazzaville
NZOABILA François Robert, P/C du 11.10.84 en service à Brazzaville
MALIBI Bruno, P/C du 23.3.84 en service à Brazzaville

AU 5° ECHELON

KIRANGOU Paul, P/C du 30.5.84 en service à Brazzaville
NSIKA Henri, P/C du 10.9.84 en service à Brazzaville
NZAOU Eugène, P/C du 10.9.84 en service à Brazzaville

AU 6° ECHELON

KLEBE KAMOU Célestin, P/C du 23.3.84 en service en RDA.

AU 7° ECHELON

DABINDALANA Joseph, P/C du 20.4.84 en service à Brazzaville

.../...

ARTICLE 2 : Le Présent décret qui prendra effet tout du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 28 JUIN 1964

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

Antoine NDINGA - ODA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Itihi Ossétoumba LIKOUNDZOU.-

// - D REPLIATIONS :

GEN.....	2
DGAS.....	2
DFF.....	38
DGE.....	5
D.C.F.....	2
D/SOLDE.....	5
FEDRA SEIC.....	2
CT/MEN.....	2
D/C.....	10
JOPEC.....	5
D.R.F.....	10
INTERESSES.....	38
DOSSIERS.....	40